ART. 18 QUATER N° 73

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 73

présenté par M. Bompard

ARTICLE 18 QUATER

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent alinéa encourage le recours à l'utilisation de la chirurgie esthétique et incite les personnes concernées à risquer leur vie pour ressembler au sexe opposé. À la dangerosité de ce type d'interventions chirurgicales s'ajoute leurs prix très élevés, qui favorisent l'expansion d'opérations clandestines et participent à la mise en danger des patients.